

L-GAV – gut für alle  
CCNT – bonne pour tous  
CCNL – bene per tutti



25

## Rapport d'activités

de la commission de  
surveillance de la CCNT  
[www.ccnt.ch](http://www.ccnt.ch)

# La convention collective de travail (CCNT) pour l'hôtellerie-restauration suisse : bonne pour tous

Avec plus de 270'000 employés et près de 34'000 entreprises, l'hôtellerie-restauration fait partie des secteurs les plus importants de Suisse. Afin de mieux faire valoir leurs intérêts, environ 15 % de tous les travailleurs sont membres d'Hotel & Gastro Union, d'Unia ou de Syna. Quant aux employeurs, environ 90 % d'entre eux adhèrent à l'une des associations que sont GastroSuisse, HotellerieSuisse ou encore la Swiss Catering Association (SCA). Leurs organes de décision ont décidé de demander au Conseil fédéral la prolongation de l'extension du champ d'application de la convention collective nationale de travail pour deux années supplémentaires. Celui-ci a approuvé la requête de prolongation de l'extension du champ d'application, de sorte que la CCNT actuelle s'applique désormais jusqu'à fin 2027 et est déclarée de force obligatoire. L'hôtellerie-restauration poursuit ainsi un partenariat social stable depuis plus de 50 ans. La CCNT assure des conditions-cadres équitables et harmonisées, ainsi que des conditions de travail modernes. En outre, en soutenant de façon déterminante la formation et le perfectionnement, elle favorise la professionnalisation. Toutes ces mesures permettent aux partenaires sociaux de renforcer la compétitivité de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. Fidèles à la devise «conçue par la branche pour la branche», elles constituent la base d'un succès durable et garantissent un excellent niveau de qualité.

# Table des matières

**2–4**

Éditorial

**5–7**

Aperçu des prestations  
de l'année

**8–14**

Exécution  
de la convention

**15–22**

Conçu par la branche, pour la branche.  
Le projet de formation et de perfection-  
nement de la CCNT

**23–24**

Projets en cours  
et menés à bien

**25–27**

Organe d'exécution  
de la convention collective  
nationale de travail

# Éditorial

## Un vent de renouveau

En 2025, un vent de renouveau positif a soufflé sur l'ensemble du secteur:

Le nombre d'entreprises soumises à la CCNT a augmenté de 515 pour atteindre le chiffre record de 34'142. Depuis la fin de la pandémie, ce sont plus de 3'000 entreprises qui se sont ajoutées. Les modifications étaient variables selon les segments et nous constatons un transfert de la campagne vers la ville. Avec près de 44 millions, les nuitées dans l'hôtellerie ont atteint un niveau record.

Le nombre de participantes et participants aux formations et perfectionnements, soutenus par la CCNT, a légèrement augmenté.

Bonne nouvelle: après six ans, les partenaires sociaux ont repris en octobre les négociations sur la CCNT afin d'actualiser et d'améliorer davantage les conditions de travail dans l'hôtellerie-restauration. Une CCNT intégralement révisée et déclarée de force obligatoire devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Bernard Cloëtta a été élu nouveau président de la Commission de surveillance. Il succède à Peter Hohl, qui a démissionné à la fin de l'année après 40 ans de bons et loyaux services au sein de la Commission, dont les 13 dernières années en tant que président.

Grâce à Peter Hohl, l'office de contrôle a obtenu la certification ISO. Tous les processus sont aujourd'hui définis et mis en œuvre selon les normes ISO, ce qui permet un travail harmonisé de Genève à Coire et de Bâle à Lugano. Peter Hohl a également joué un rôle déterminant dans le développement de notre base de données des établissements, qui constitue aujourd'hui le cœur de notre travail au sein de l'office de contrôle. Ce ne sont là que deux exemples parmi d'autres de ce que Peter Hohl a accompli pour l'office de contrôle.

Bernard Cloëtta est un juriste expérimenté en matière de direction qui connaît la CCNT de l'intérieur; il a été membre de la Commission de surveillance de 1986 à 2002. Aux côtés de la directrice Cosima Thurneysen, il apportera un nouvel élan pour améliorer l'exécution.

La décision du Conseil fédéral de prolonger l'extension du champ d'application de la convention collective nationale de travail pour deux années supplémentaires jusqu'à fin 2027 a envoyé un signal fort en faveur de la stabilité de la CCNT. C'est là un gage de fiabilité à long terme pour notre branche dynamique.

### Exécution de la convention

Le contrôle du respect de la CCNT a satisfait à toutes les prescriptions. Outre les 2'200 contrôles par sondages, tous les contrôles consécutifs ont également été effectués dans les délais impartis.

La collaboration avec les cantons a été renforcée. Nous recevons désormais des informations sur les nouveaux entrants dans l'hôtellerie-restauration de la part de 20 cantons. Cela nous permet d'accompagner dès le départ ces directions d'établissements identifiées comme groupe à risque, ainsi que de les former à l'application correcte de la CCNT et d'en surveiller le respect.

De plus, nous avons consolidé notre rôle d'interlocuteur impartial pour les informations relatives à la CCNT et avons fourni au total 27'716 renseignements juridiques gratuits. Nous avons ainsi apporté une contribution essentielle à la sécurité juridique.

### **Organisation et qualité**

Nous nous félicitons de la stabilité concernant la situation du personnel au sein de l'office de contrôle. Au siège à Bâle, la nouvelle cheffe du service interne et suppléante de la directrice a pris ses fonctions avec succès à l'été 2025. L'audit de recertification ISO, passé avec succès en janvier 2025, sans écart constaté, a constitué une étape importante, confirmant nos standards de qualité élevés dans les processus de travail internes.

### **Informatique**

Nos systèmes informatiques sont à la pointe de la technologie. Nous vérifions régulièrement la sécurité par le biais de contrôles externes afin d'empêcher toute attaque extérieure. La sensibilisation à la sécurité est maintenue à un niveau élevé grâce à la formation régulière de notre personnel.

### **Formation et perfectionnement**

Nous avons clairement atteint et même dépassé notre objectif d'approuver au moins 2'000 demandes de subvention par an en 2025, avec 2'121 participantes et participants soutenus. Ainsi, la CCNT contribue de manière significative à améliorer activement les compétences techniques, la professionnalisation et la capacité de la branche à s'adapter à l'avenir.

### **Innovation et nouveaux projets**

Nous poursuivons sans relâche la numérisation de nos processus commerciaux. En 2025, l'accent a été mis sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos domaines d'activité, dont la mise en œuvre concrète aura lieu dans les mois à venir.

L'étude que nous avons commandée à la HES-SO Valais sur l'avenir de l'hôtellerie-restauration au cours des dix prochaines années a mis en évidence des évolutions potentielles très intéressantes. Ces conclusions sont prises en compte dans les négociations de la CCNT et permettent d'élaborer une convention tournée vers l'avenir.

La collaboration avec notre prestataire de recouvrement ne s'est pas déroulée comme prévu. C'est pourquoi nous avons décidé de prendre progressivement en charge nous-mêmes le recouvrement des créances impayées à partir de 2026

### **Perspectives**

Au nom de la commission de surveillance, nous remercions toutes les personnes qui se sont engagées dans l'application et le développement de la CCNT en 2025: les partenaires sociaux, l'administration ainsi que le personnel très impliqué de l'office de contrôle. Ensemble, nous garantissons la qualité, l'attractivité et la compétitivité de l'hôtellerie-restauration suisse, pour aujourd'hui et comme pour demain.

Bâle, avril 2026

Bernard Cloëtta  
Président de la commission  
de surveillance

Cosima Thurneysen  
Directrice de l'office  
de contrôle

# Aperçu des prestations de l'année

L'office de contrôle de la CCNT est chargé de garantir l'exécution de la convention par l'intermédiaire de contrôles réalisés dans les établissements à l'échelle de la Suisse. Il s'agit en outre d'un interlocuteur impartial qui fournit des conseils juridiques gratuits sur toutes les questions liées à la CCNT.

	2025	2024	2023
Nombre d'établissements assujettis	34'142	33'627	32'692

### Contrôles réalisés dans les établissements

	2025	2024	2023
En raison de plaintes	601	580	496
En raison de contrôles par sondages	2'217	2'201	2'169
Contrôles subséquents	1'408	1'182	1'272
En raison de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)	17	24	66
Travailleurs étrangers occupant un emploi chez un employeur suisse	694	729	722
En raison de la loi sur les travailleurs détachés	39	45	50
<b>Nombre total de contrôles réalisés dans les établissements</b>	<b>4'976</b>	<b>4'761</b>	<b>4'775</b>

### Demandes de renseignements juridiques

	2025	2024	2023
Par téléphone	15'484	16'067	16'018
Par courrier électronique	12'188	11'735	9'363
En personne	44	35	37
<b>Nombre total de demandes de renseignements juridiques</b>	<b>27'716</b>	<b>27'837</b>	<b>25'418</b>

### Autres prestations

	2025	2024	2023
Clarifications sur l'assujettissement au nouveau champ d'application	968	1'056	1'130
Internet: «hits» / nombre de visites du site	271'000	343'516	366'000
Cursus de formation et de perfectionnement soutenus par la CCNT	2'121	2'050	3'555

### **Rapport de la commission paritaire de surveillance de la convention collective nationale de travail**

Pendant l'exercice sous revue, la commission de surveillance a siégé en séance plénière le 24 juin 2025 à Zurich et le 18 décembre 2025 à Berne. Les affaires suivantes ont été traitées :

- Bilan et compte d'exploitation 2024
- Attributions aux associations
- Budget 2026
- Rapport d'activités 2024
- Résultats des contrôles par sondages
- Divers litiges (peines conventionnelles)
- Projets en cours

Le comité de la commission de surveillance a siégé à dix reprises en séance ordinaire en 2025, à différents endroits.

Il a traité les affaires permanentes relatives aux litiges juridiques et a assuré un suivi permanent des résultats des contrôles par sondages (état des lieux, contrôles subséquents), de l'état des assujettissements aux termes des articles 1 et 2 de la CCNT ainsi que du financement des formations et des perfectionnements.

Le comité a également traité les affaires suivantes :

- Suite des formations et perfectionnements financés par la CCNT
- Interprétation de l'art. 27b; expertise du paiement des commissions de courtage
- Adoption d'un accord avec la Commission paritaire Bouchers-Charcutiers concernant la clarification des assujettissements
- Conclusion d'un accord avec la Commission paritaire Boulangers-Confiseurs concernant la réalisation de contrôles
- Décision concernant une application pratique des salaires minimums pour le personnel bénéficiant d'une rente AI
- Clarifications concernant la forme juridique appropriée de la Commission paritaire et/ou de l'office de contrôle
- Convention de prestations en rapport avec l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Prolongation de la convention de subventionnement conclue avec le Secrétariat d'État à l'économie concernant la réalisation des contrôles pour les prises d'emploi en Suisse d'une durée inférieure à 90 jours, ainsi que pour les travailleurs détachés et les travailleurs indépendants

# Exécution de la convention

L'office de contrôle est chargé de s'assurer du respect de la CCNT. S'il s'avère, lors d'un contrôle, qu'une ou plusieurs de ses dispositions n'ont pas été observées, un avertissement est émis et un contrôle subséquent de l'établissement est automatiquement réalisé. Si l'entreprise ne dispose pas d'un système d'enregistrement des temps de travail, d'une solution de prévoyance professionnelle ou d'une assurance d'indemnité journalière pour maladie, ou bien en cas de récurrence du non-respect de la CCNT, la commission de surveillance inflige une peine conventionnelle. L'établissement concerné est également soumis à un contrôle de suivi.



La possibilité de faire appel aux services de l'office de contrôle, notamment en cas de problèmes relatifs à l'exécution de la convention ainsi que dans le cadre du dépôt de plaintes, a été saisie un peu moins fréquemment au cours de l'exercice sous revue que pendant l'exercice précédent. Depuis janvier 2017, les cantons ont eux aussi la possibilité de déposer des plaintes auprès de l'office de contrôle. Une possibilité dont ils font de plus en plus souvent usage. En 2025, nous avons passé la barre des 200.

### Plaintes déposées

	2025	2024
Hotel & Gastro Union	24	17
Unia	118	116
Syna	17	15
Particuliers	193	302
Cantons	231	182
<b>Total</b>	<b>583</b>	<b>632</b>

En outre, les inspectrices et inspecteurs ont effectué en 2025 un total de 1'408 contrôles de suivi (induits par des contrôles par sondages et des plaintes). Au total, 44'259 contrats de travail ont ainsi été vérifiés.

### Loi sur les travailleurs détachés

Sur la base des annonces reçues, les inspectrices et inspecteurs ont contrôlé 1'482 travailleurs étrangers dans 694 établissements suisses. Dans 27 établissements étrangers, les documents requis pour un total de 35 travailleurs détachés et 12 travailleurs indépendants ont été demandés et vérifiés.

### Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)

L'accord conclu avec le canton de Bâle-Ville en 2008 a été renouvelé ou reconduit en 2025. Dans le cadre des contrôles par sondages effectués dans 17 entreprises, au moins un procès-verbal sur le travail au noir a chaque fois été établi et transmis.

### Sanctions

En 2025, la commission de surveillance a infligé 304 peines conventionnelles pour des infractions répétées à la convention collective de travail, en application de l'art. 35, let. f de celle-ci.

Des sanctions directes pour absence d'enregistrement du temps de travail (art. 35, let. g CCNT) ont été prises à l'encontre de 98 établissements en 2025.

### Clarifications, expertises et conseils

L'office de contrôle n'a réalisé aucune expertise lors de l'exercice sous revue. Il a toutefois participé à plusieurs audiences judiciaires concernant des frais d'exécution impayés, des peines conventionnelles ou visant à imposer la réalisation de contrôles. Des procédures judiciaires relatives à l'assujettissement à la CCNT pour l'hôtellerie-restauration sont en outre en cours. Des clarifications concernant l'assujettissement à la CCNT ont été apportées dans 968 établissements.

### **Renseignements juridiques**

Cette année encore, le service de renseignements téléphoniques de l'office de contrôle a été très sollicité. En 2025, 15'484 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été fournis (exercice précédent: 16'067). À cela s'ajoutent 1'455 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail et l'encaissement des contributions aux frais d'exécution (exercice précédent: 1'540). Ce nombre correspond à une moyenne d'environ 64 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent: 65). En 2025, le nombre de conseils personnels donnés au guichet s'est élevé à 44 (exercice précédent: 35). Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 12'188 (exercice précédent: 11'735).

### **Encaissement des contributions aux frais d'exécution et de formation**

En 2025, les contributions aux frais d'exécution sont restées à CHF 99 par établissement et par collaboratrice et collaborateur. Ce montant permet d'apporter un soutien marqué à la professionnalisation de la branche, CHF 60 étant consacrés au financement de la formation et du perfectionnement professionnels. Le reste, soit CHF 39, est utilisé pour l'exécution de la convention dans l'hôtellerie-restauration. En décembre 2024 et au cours de l'année 2025, 35'503 factures ont été envoyées. Un rappel a dû être envoyé à 16'598 établissements en juillet 2025. Sur ce nombre, l'office de contrôle a transmis 1'583 dossiers au bureau de recouvrement des créances en novembre 2025. Il est prévu de prendre en charge une partie de l'encaissement (1'430 des 3'013 dossiers) à partir de 2026, puis de le gérer entièrement à partir de 2027. C'est pourquoi tous les dossiers en souffrance n'ont pas été transmis au bureau de recouvrement des créances fin 2025. 2'148 étaient toujours en suspens à la fin de l'année.

### Contrôles par sondages

#### Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

15 inspectrices et inspecteurs de l'office de contrôle de la convention collective nationale de travail vérifient chaque année le respect de la CCNT en effectuant des contrôles par sondages représentatifs dans les entreprises. En vertu de la déclaration de force obligatoire, toute entreprise proposant des prestations dans l'hôtellerie-restauration en Suisse et ayant des salariés est assujettie à la CCNT et peut être contrôlée. L'enregistrement du temps de travail ainsi que les salaires minimums sont au centre des contrôles. Le nouveau cycle de contrôles par sondages, portant sur 2'200 établissements sélectionnés de manière aléatoire,

a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Parmi ceux-ci, 1'000 entreprises ont été choisies au hasard et 1'200 autres en se fondant sur les risques (sur la base de manquements à la CCNT constatés par le passé).

En 2025, le cycle de contrôles par sondages a pu démarrer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce qui a permis de réaliser les 2'200 contrôles par sondages prévus.

Les points à contrôler étaient le salaire minimum, l'enregistrement du temps de travail et les cotisations sociales.

### Résultats des contrôles par sondages

	2025	2024
Établissements contrôlés	2'217	2'201
Sans réclamation	1'384	1'488
Avec réclamations		
(y compris «Calcul incorrect des contributions aux frais d'exécution» et «Enregistrement du temps de travail disponible mais pas signé»)	833	713
Salaire minimum incorrect*	275	289
Absence d'enregistrement du temps de travail *	75	51
Absence de contrôle du temps de travail	–	345
Cotisations sociales incorrectement prélevées	413	–

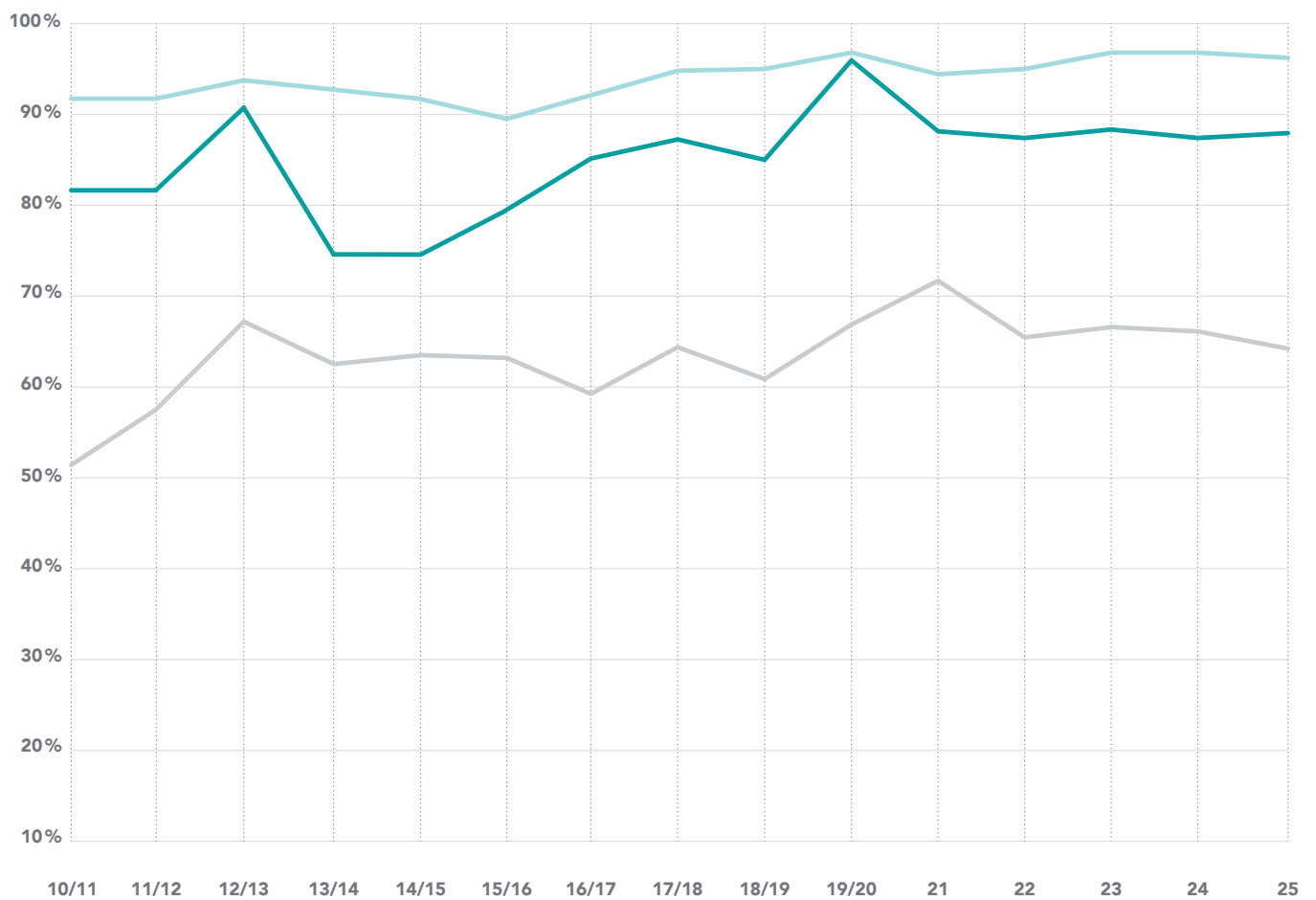
\* Plusieurs choix possibles

## Exécution de la CCNT – Contrôles par sondages

Comparaison entre les échantillons représentatifs de 2010/2011 à 2025

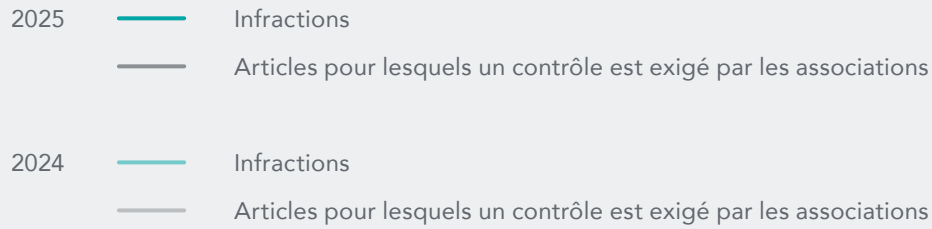
- Un système de pointage est prévu
- Tous les salaires minimums seront maintenus
- Entreprises sans réclamation

Remarques sur le graphique: La saisie des temps de travail et le respect des salaires minimums sont contrôlés tous les ans. Le troisième point de contrôle est redéfini tous les ans et n'apparaît donc pas dans le graphique ci-dessous.



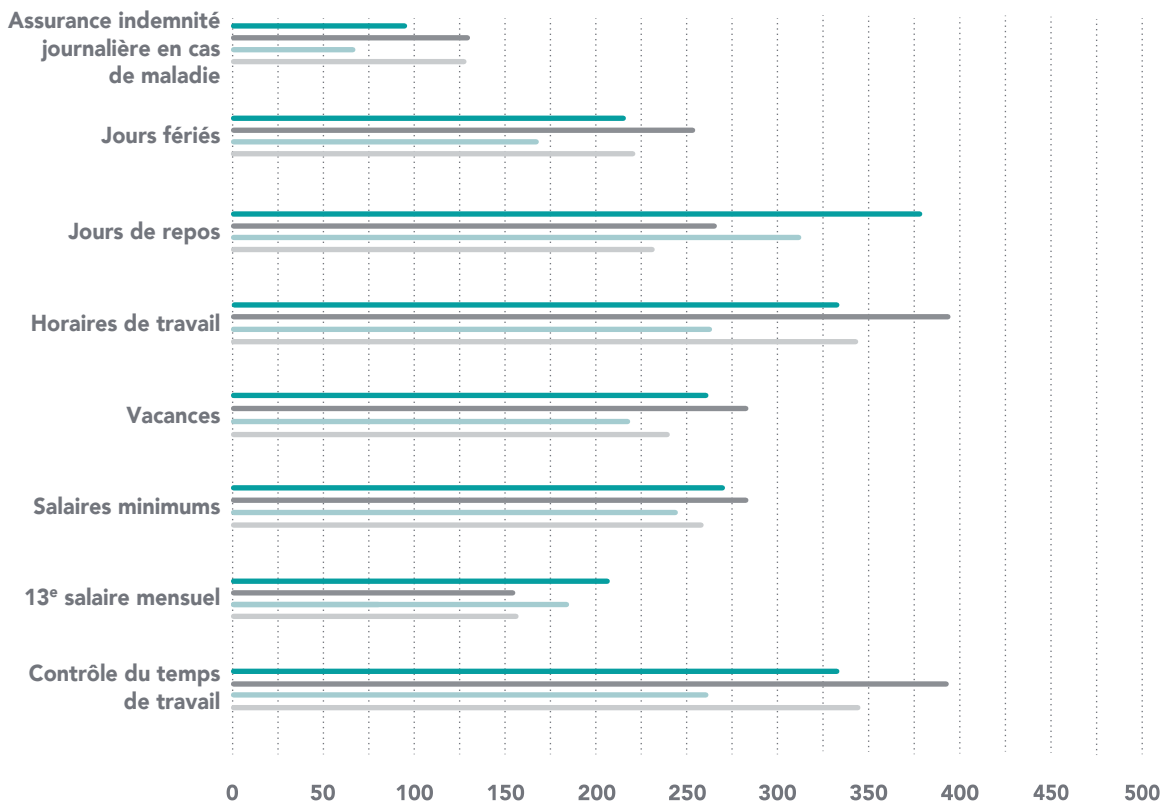
## Exécution de la CCNT – Plaintes

Infractions à la CCNT constatées sur plainte individuelle et d'associations et articles faisant l'objet de plaintes d'associations pour lesquels un contrôle est exigé



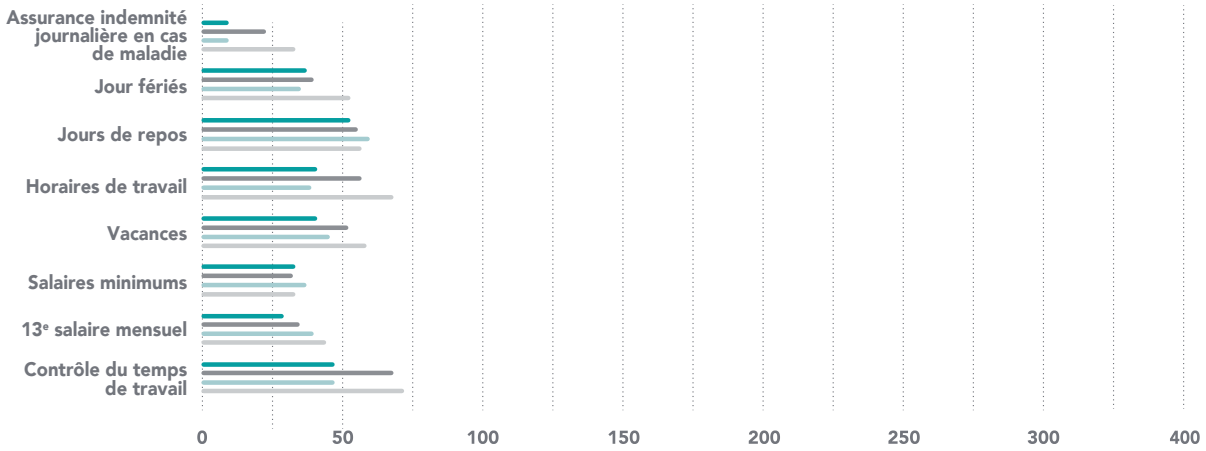
### Total

En 2025, 598 établissements au total (95 hôtels et 503 restaurants) ont été contrôlés suite à des dépôts de plainte. En 2024, ce total s'élevait à 632 établissements (116 hôtels et 516 restaurants).



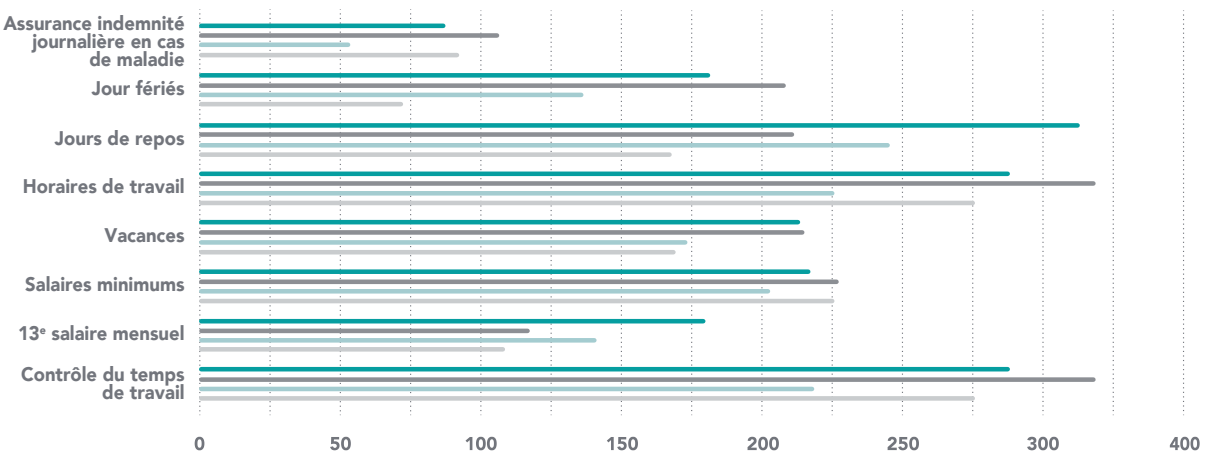
## Hôtels

En 2025, 95 hôtels ont été contrôlés (exercice précédent: 116).



## Restaurants

En 2025, 503 restaurants ont été contrôlés (exercice précédent: 516).



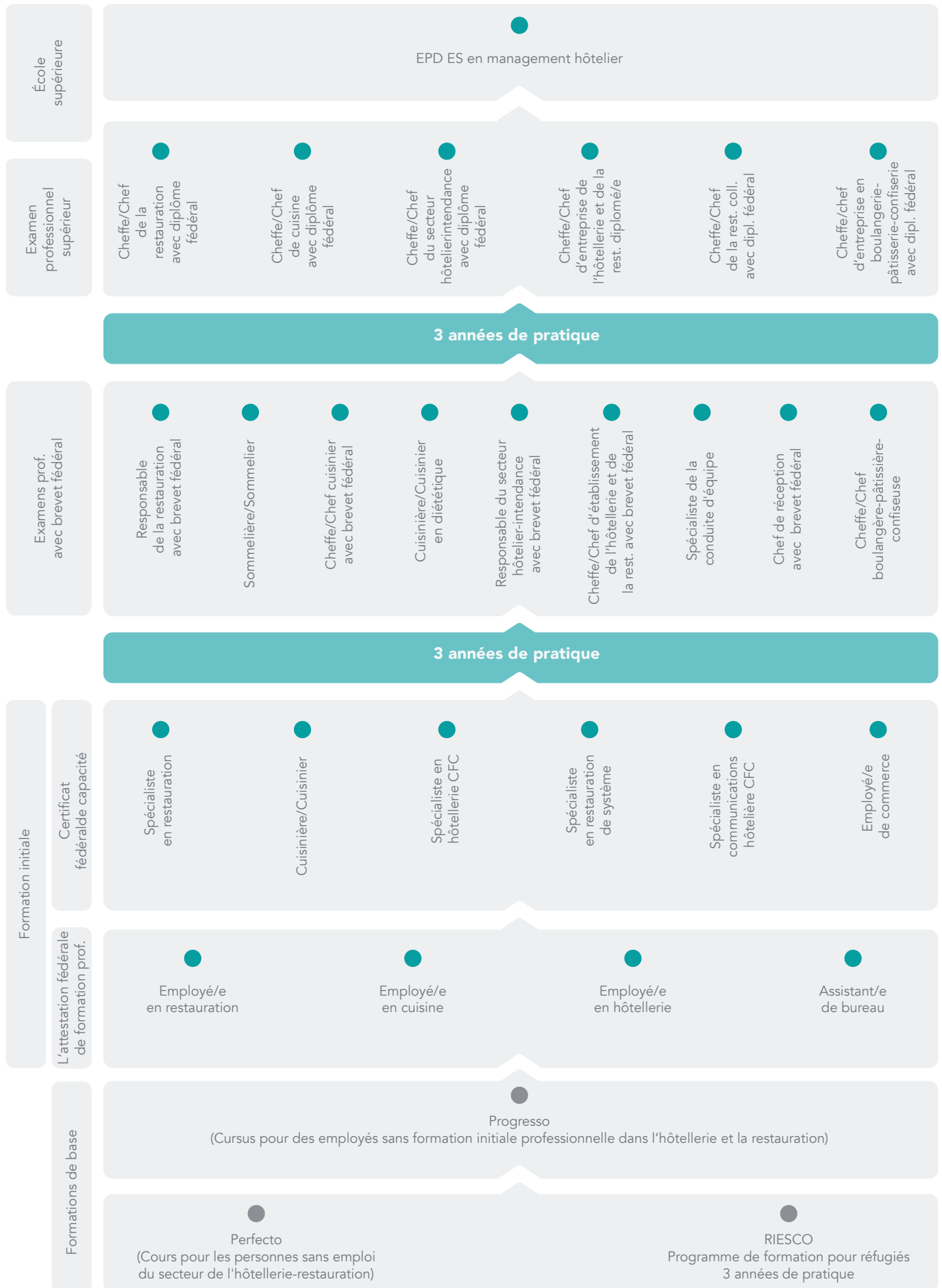
# Grâce à la CCNT : des perfectionnements avantageux à tous les niveaux

La CCNT assure non seulement l'égalité des chances pour tous en matière de salaires et de conditions de travail, mais elle finance également la formation et le perfectionnement dans une mesure quasiment inégalée dans les autres branches.

Les subventions pour les formations et les perfectionnements (plus de 40 offres actuellement) sont accessibles à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui travaillent dans des entreprises obligatoirement assujetties à la CCNT.

Ils ne sont pas tenus d'utiliser des jours de vacances ou d'autres jours de congé pour participer à des perfectionnements; la plupart d'entre eux sont comptabilisés comme temps de travail. Les entreprises reçoivent des indemnités pour perte de gain qui couvrent une grande partie des jours de formation et de perfectionnement suivis par leur personnel soumis à la CCNT.

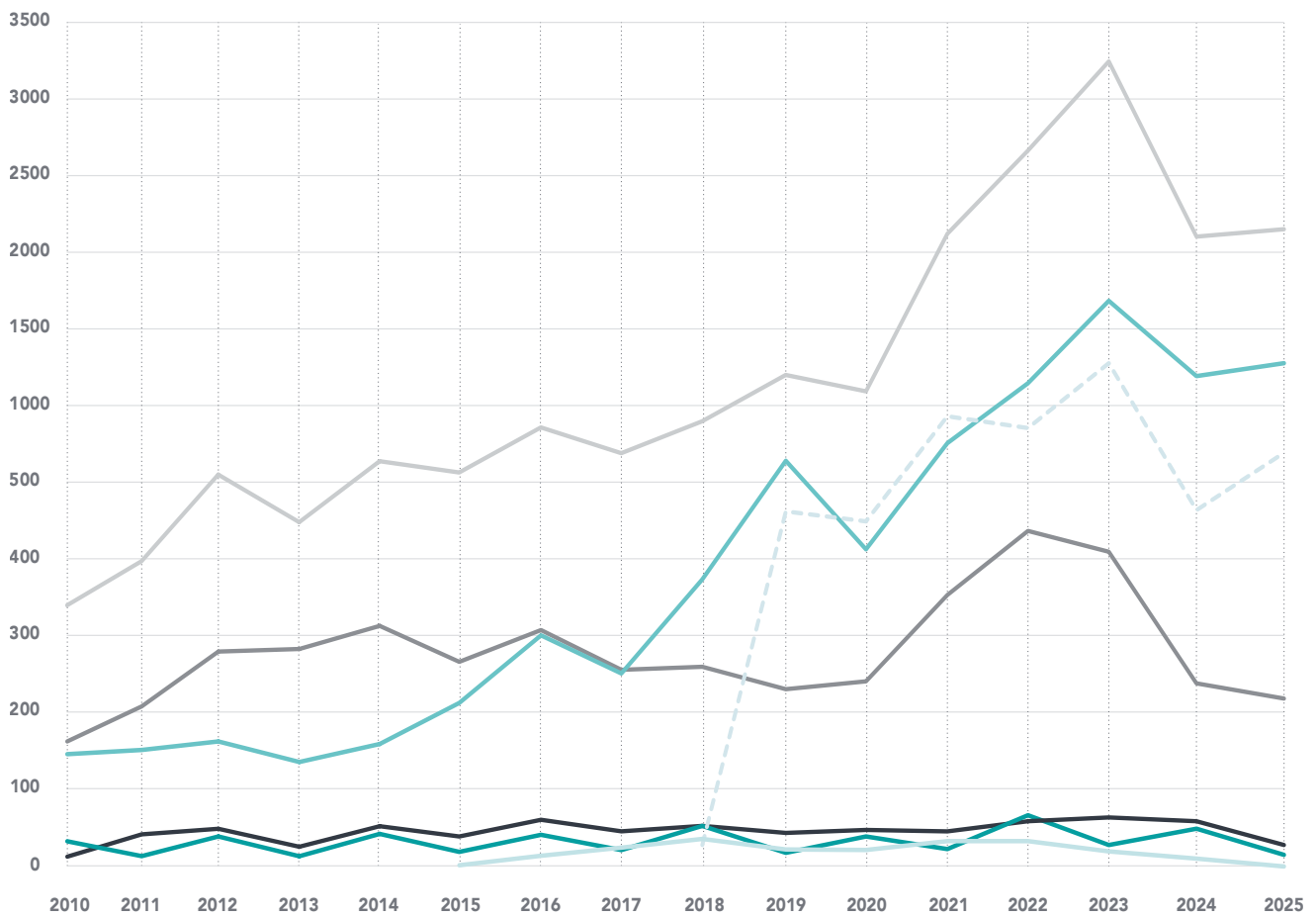
# De la qualification de base à la formation professionnelle supérieure



## Demandes acceptées

- Formations de base
- Formations de rattrapage
- Examens professionnels
- Examen professionnel supérieur
- École supérieure
- - - Perfectionnements\*
- Nombre total de demandes acceptées

\*subventionnés seulement depuis 2018



# Objectif atteint – davantage de demandes souhaitées

Avec 2'121 bénéficiaires, l'objectif d'au moins 2'000 demandes de subvention approuvées par an pour des perfectionnements a été clairement atteint en 2025. Étant donné que l'hôtellerie-restauration compte plus de 270'000 collaboratrices et collaborateurs, il serait toutefois souhaitable de voir un nombre plus élevé de demandeurs, encouragés et soutenus par leurs employeurs. Grâce à ces subventions, 19'626 participantes et participants ont suivi une formation gratuite depuis le lancement du programme de formation et de perfectionnement en 2010.

Les évolutions marquantes en 2025 étaient les suivantes :

- Les offres de base restent très populaires et ont encore légèrement progressé durant l'année sous revue.
- Les cours de formateur enregistrent la plus forte hausse, une évolution réjouissante qui profite également aux apprenti.es de la branche.
- Le programme est mis à jour chaque année. Le cours de formateur de GastroBern et Gastro Kanton Zürich a été ajouté en 2025.
- Ne font plus partie du programme de financement depuis 2025: sommelier en eau, sommelier en spiritueux.

Toutes les offres subventionnées dans les langues de cours correspondantes (allemand, français et italien) se trouvent toujours en ligne sur [formation-include.ch](https://formation-include.ch). Les contingents pour les subventions par an sont limités. Les demandes sont étudiées après réception.



Scannez le code QR avec votre smartphone pour accéder au site [formation-include.ch](https://formation-include.ch)

### Offres de base

	2025	2024	2023	2022
Progresso	301	284	377	328
Cours de langue fide décentralisés pour l'hôtellerie-restauration	911	908	1'239	838
Cours de serveur/serveuse	1	6	9	9
Cours de vente en restauration	–	7	41	4
Cours d'hygiène et de sécurité au travail	6	10	45	29
Cours d'aide de cuisine	2	1	–	4
<b>Total</b>	<b>1'221</b>	<b>1'216</b>	<b>1'711</b>	<b>1'212</b>

### Formations de rattrapage

	2025	2024	2023	2022
Employée/employé en cuisine, employée/employé en restauration et employée/employé en hôtellerie avec attestation fédérale de formation professionnelle	8	6	28	17
Cuisinière/cuisinier, cuisinière/cuisinier en diététique, spécialiste en restauration, spécialiste en hôtellerie, gestionnaire en intendance et employée/employé de commerce de la branche hôtellerie-gastronomie-tourisme avec certificat fédéral de capacité	25	60	45	46
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>66</b>	<b>73</b>	<b>63</b>

### Examens professionnels

	2025	2024	2023	2022
Cheffe cuisinière/chef cuisinier	52	64	112	119
Responsable de la restauration	27	19	31	48
Responsable du secteur hôtelier-intendance	5	8	10	17
Cheffe/chef de réception	25	3	30	22
Spécialiste de la conduite d'un groupe (tous les modules)	13	19	20	16
Cheffe/chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration (G2)	68	71	170	156
Sommelier/Sommelière	–	35	–	35
Cuisinière/cuisinier en diététique avec brevet fédéral	16	19	29	18
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>235</b>	<b>402</b>	<b>431</b>

### Examens professionnels supérieurs

	2025	2024	2023	2022
Cheffe/chef de cuisine	N/A	26	N/A	24
Cheffe/chef de la restauration	N/A	5	N/A	3
Cheffe/chef du secteur hôtelier-intendance	N/A	2	N/A	2
Cheffe/chef de la restauration collective	N/A	3	N/A	7
Restauratrice/restaurateur (G3)	15	22	27	31
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>58</b>	<b>27</b>	<b>67</b>

### Écoles supérieures

	2025	2024	2023	2022
Etudes postdiplôme ES en management hôtelier	–	18	24	24

### Perfectionnements

	2025	2024	2023	2022
Cours de formateur	348	224	221	24
Journée de formation pour formateur d'Hotel & Gastro formation Suisse	96	53	75	105
Formation continue en cuisine avant-gardiste	–	–	11	16
Sommelier en vin, 1 <sup>re</sup> partie	28	58	132	77
Sommelier en vin, 2 <sup>e</sup> partie	13	19	45	35
Sommelier suisse de la bière	11	13	53	44
Sommelier en eau	–	2	11	6
Sommelier en spiritueux	–	8	24	16
Sommelier en fromages	5	7	19	14
Sommelier du café	–	–	13	13
Séminaire de base G1	93	12	500	276
TOP Entreprise formatrice	34	31	99	119
Director of E-Commerce	14	21	69	20
Cours de pizzaiolo/pizzaiola	–	2	8	12
Formation pour experts modulaire	–	–	18	–
Promotion de la santé des apprentis	4	7	20	28
<b>Total</b>	<b>646</b>	<b>457</b>	<b>1'318</b>	<b>864</b>

À Weggis, mars 2026

Jonas Schmid, Responsable Subventions,  
Hôtel & Gastro formation Suisse

« J'avais reçu une newsletter dans laquelle j'ai découvert l'existence de ces cursus largement subventionnés. Et j'ai su qu'il fallait que je me lance, que je n'avais plus d'excuses. »

– Raffael Zäch,

diplômé de l'examen professionnel supérieur de cheffe/chef de la restauration collective avec diplôme fédéral

# Projets clôturés et en cours

En 2025, la commission de surveillance et l'office de contrôle ont poursuivi les projets ci-après. Ceux-ci visent à optimiser les processus de travail et sont au service de la communication avec la branche.

## **Informatique**

Les travaux de renouvellement total de la solution informatique, déjà en cours, se sont poursuivis en 2025. L'accent a été mis sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos domaines d'activité. Différents champs d'application ont été identifiés et une liste de priorités a été établie. La mise en œuvre aura lieu au cours des mois et des années à venir. Les mesures de sécurité sont restées un thème important. De plus, un nouveau mandant a été programmé dans notre base de données d'entreprises pour réaliser les contrôles pour le compte de la Commission paritaire Boulangers-Confiseurs.

## **Certification ISO de l'Office de contrôle**

Suite à l'audit interne réussi en novembre 2024, l'office de contrôle a également passé son deuxième audit de renouvellement en janvier 2025 avec succès et sans que des écarts soient constatés. Les travaux courants nécessaires sur différents processus, instructions et fiches d'information sont effectués rapidement par les collaboratrices et collaborateurs compétents. De nouveaux processus, de nouvelles instructions et de nouvelles fiches d'information sont par ailleurs créés en permanence. Le système ISO est globalement perçu comme très utile dans le cadre du travail quotidien. Un audit interne a eu lieu en novembre 2025, avec succès là aussi, en vue de l'audit de maintien de janvier 2026.

## **Réalisation de contrôles pour le compte de la Commission paritaire Boulangers-Confiseurs (cpbc)**

Au cours de l'année sous revue, l'organe de contrôle a reçu l'accord de la cpbc pour effectuer les contrôles en son nom. À l'avenir, nous effectuerons les contrôles par sondages et les contrôles des livres de salaires pour le compte de la cpbc. Des travaux préparatoires ont déjà été réalisés durant l'année sous revue afin de pouvoir mettre en œuvre les contrôles rapidement en 2026. .

## **Avenir de l'hôtellerie-restauration**

Les partenaires sociaux ont demandé à une école spécialisée en tourisme de préparer une étude sur l'avenir de l'hôtellerie-restauration. Cette étude doit permettre d'identifier la direction que va emprunter l'hôtellerie-restauration au cours des dix prochaines années. Les résultats de l'étude étaient disponibles fin 2024. En 2025, le comité et la commission de surveillance ont examiné en détail les résultats de cette étude.



En 2025, la vidéo d'information «Examens professionnels supérieurs : ton parcours vers les sommets de l'hôtellerie-restauration» a été lancée.

### Stratégie de formation et de perfectionnement

Durant l'année sous revue, le comité s'est consacré notamment à la poursuite des formations et des perfectionnements financés par la CCNT dans l'hôtellerie-restauration. Une stratégie pour les années à venir doit également être définie en vue des prochaines négociations sur la CCNT. Elle sera élaborée en collaboration avec notre partenaire de formation, Hotel & Gastro formation à Weggis, et devrait être disponible d'ici au premier trimestre de l'année suivante.

### Formation de rattrapage selon l'art. 32 OFPr

Afin de promouvoir la formation de rattrapage selon l'art. 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle, Hotel & Gastro formation a été chargée de lancer un projet pilote qui consiste à regrouper dans des classes dédiées les personnes qui suivent pareille formation. Le début du projet pilote est prévu pour août 2026.

### Bonne pour tous: des perfectionnements avantageux grâce à la CCNT

Les trois campagnes d'information «CCNT: bonne pour tous», «Formation incluse» et «Progresso» se sont poursuivies en 2025. Les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les établissements reçoivent ainsi régulièrement des infor-

mations, des recommandations et des suggestions au sujet de la CCNT ainsi que des formations et perfectionnements qu'elle finance.

Au cours de l'exercice 2025, l'accent a notamment été mis sur l'information concernant les indemnités pour perte de travail versées aux entreprises lorsque leur personnel participe à des perfectionnements. De plus, la campagne «Formation incluse» a testé un agent conversationnel sur le site web et lancé une vidéo d'information sur les examens professionnels supérieurs.

La campagne «Progresso» s'est principalement concentrée sur la partie théorique numérique, a touché des participantes et participants potentiels dans leur langue maternelle et a publié une vidéo d'information sur le domaine de l'intendance.

Les deux campagnes de formation ont par ailleurs continué à s'appuyer sur le mix complet de mesures basé sur les brochures, les flyers, les contenus imprimés et en ligne, les participations aux salons, les événements, les réseaux sociaux et le multimédia.

# Organe d'exécution de la convention collective nationale de travail

La commission paritaire de surveillance se compose de représentants des associations contractantes que sont HotellerieSuisse, GastroSuisse et la Swiss Catering Association pour les employeurs, et Hotel & Gastro Union, Unia et Syna pour les employés. Sa présidence est assurée par une personne neutre.

En tant qu'organe d'exécution, la commission surveille le respect des dispositions de la CCNT, trouve des solutions aux problèmes de fond et apporte des réponses aux questions d'interprétation.



## Commission paritaire de surveillance

<b>Président neutre</b>	Peter Hohl, lic. oec. HSG, Pfaffhausen *
<b>HotellerieSuisse</b>	Bettina Baltensperger, juriste, Berne * Thomas Hostettler, Lucerne Patrick Hauser, Lucerne
<b>GastroSuisse</b>	Christian Belser, lic. en droit, Zurich ** Tobias Burkhalter, Berne Samuel Vörös, Lucerne Massimo Suter, Morcote Fredy Bruder, Kölliken
<b>Swiss Catering Association</b>	Christian Hodler, avocat, Berne *
<b>Hotel &amp; Gastro Union</b>	Roger Lang, Lucerne * Selena Brusorio, Lucerne Timotheus Dübendorfer, Lucerne Esther Lüscher, Leimbach Oliver Schärli, Lucerne Felix Iseli, Diegten
<b>Unia</b>	Mauro Moretto, lic. phil. hist., Berne * Manuel Kämpfer, Bâle
<b>Syna</b>	Guido Schluemp, Olten **
<b>Secrétariat</b>	Christine Büchler, Muri
<b>Organe de révision</b>	RSM Switzerland AG, Zurich

\* membre du comité de la commission de surveillance

+ membre de la délégation des vérificateurs des comptes

État au 31.12.2025



### Activités de l'Office de contrôle de la convention collective nationale de travail

Les activités de l'office de contrôle de la CCNT, qui a son siège à Bâle, couvrent trois domaines principaux :

- En tant qu'organe exécutif de la commission de surveillance, il a le droit, et l'obligation, de s'assurer du respect des dispositions de la convention dans les établissements. Il le fait pour le compte de la commission de surveillance sur plainte ou sur demande d'une association contractante, d'un canton ou d'un collaborateur ou d'une collaboratrice de l'hôtellerie-restauration.
- En tant qu'interlocuteur neutre des employeurs et des employés, il fournit des renseignements juridiques gratuits sur des questions en lien avec la CCNT. Avec une documentation sur les modifications apportées à la convention, il tient informés les groupes d'intérêt, tels que les établissements assujettis, les tribunaux ou encore les services sociaux.
- Il est également chargé de l'encaissement des contributions annuelles aux frais de formation et d'exécution conformément à l'article 35 de la CCNT. Les fonds ainsi perçus servent à couvrir les coûts de l'exécution de la convention ainsi qu'à favoriser la professionnalisation du secteur grâce au soutien financier de la formation et du perfectionnement professionnels.



Les comptes annuels peuvent être téléchargés  
sur le site [www.ccnt.ch](http://www.ccnt.ch) ou être envoyés par courrier  
sur simple demande à l'adresse [info@l-gav.ch](mailto:info@l-gav.ch).